

Affiché le 22/07/2020



**PRÉFÈTE
DU GERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau des
élections et de la réglementation

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Du département du Gers

En communication
À mesdames les sous préfètes
De Condom et de Mirande

Objet : Elections sénatoriales du 27 septembre
2020 – Tableau des électeurs sénatoriaux

P.J. : 1 tableau

Auch, le 17 juillet 2020

1- Publication du Tableau des électeurs sénatoriaux :

Comme suite à l'élection par les conseils municipaux des délégués et des suppléants, organisée le 10 juillet dernier, j'ai établi le tableau des électeurs sénatoriaux en vue des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Vous trouverez, ci-joint, le tableau complet comportant l'ensemble des électeurs composant le collège électoral : les membres de droit (députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, conseillers municipaux de la commune d'Auch) et leurs remplaçants éventuels, ainsi que les délégués des communes et leurs suppléants.

Vous voudrez bien en extraire les données relatives à votre commune et procéder à *l'affichage du présent courrier accompagné de l'extrait du tableau* .

Le tableau complet est également consultable à la mairie ou sur le site Internet de la préfecture (www.gers.gouv.fr).

2- Recours contentieux :

En application des articles L.292 et R.147 du code électoral, *tout membre du collège électoral sénatorial du Gers peut contester le tableau des électeurs sénatoriaux*.

Les éventuels recours doivent être déposés devant le tribunal administratif de PAU (50, Cours Lyautey, B.P. 543, 64010 PAU CEDEX) dans un délai de 3 jours à compter de la publication du tableau, soit jusqu'au 20 juillet 2020 avant minuit.

Dans les mêmes conditions, le préfet ou *tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut contester la régularité de l'élection des délégués et leurs suppléants*. Dans ce cas, le recours porte sur la délibération du conseil municipal du 10 (ou 14) juillet et non sur le tableau, même si le recours n'est recevable qu'à compter de la publication du tableau des électeurs.

Les délégués ou suppléants dont l'élection sera contestée devant le tribunal administratif recevront de ce dernier une notification qui indiquera la date et l'heure de l'audience et ils seront invités, soit à déposer leurs observations auprès du greffe avant la date de l'audience, soit à les présenter directement à l'audience.

Le tribunal rendra sa décision dans les trois jours à compter de l'enregistrement de la réclamation et notifiera cette décision au préfet et aux parties intéressées. *En cas d'annulation*, mes services vous en aviseront dès la notification du jugement et modifieront en conséquence le tableau des électeurs sénatoriaux, en faisant *appel au 1^{er} suppléant désigné* (communes - 1000) *ou au 1^{er} suppléant de la liste correspondante* (communes +1000).

Enfin, je vous précise que, en l'absence de recours devant le tribunal administratif portant sur la désignation des délégués et suppléants, toute éventuelle irrégularité du tableau des électeurs sénatoriaux ne pourra être un motif de contestation de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 (*CC N° 2008-4520 à 4522 du 6 nov. 2008, Sénat, Polynésie Française*).

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète de Condom
chargée de la suppléance
de la Secrétaire Générale absente



Isabelle SENDRANÉ

PUJAUDRAN	ABADIE CANDIARD SAVARD PERIN MARTELOZZO	Muriel Thomas Nathalie René Martine	BRIZARD DELPHINI KLIMACEK	Rémy Véronique Julien
PUYCASQUIER	TURCHI	Louis	CARDONNE FERRET DELAFONS	Maryse Anne Richard
PUYLAUSIC	BEYRIA	Bernard	HUC DUZAN DELAS CARSALADE	Christian Christian Chantal
PUYSEGUR	GUILBERT	Danièle	DUCLOS DULAC GUILBERT	Jean-François Véronique Olivier
RAMOUZENS	CHADREUIL	Jacques	BACQUÉ AUGER LACAVE	Alain Lisette Delphine
RAZENGUES	BARIOULET-LAHIRLE	Janine	TAICLET FAVRE MAYET	Benoît Laelitia Jean-Jacques
REANS	CLAVE	Gabrielle	DULERM HUBERT CASTAIGNON	Pierre Eric Nicolas
REJAUMONT	CARTIE	Didier	PEDRA LARTIGUE CAZES	Dominique Jean-François Christiane
RICOURT	LILLE	Gérard	LAHILLE	Benoît
RIGUEPEU	ARQUÉ	Nadine	MARCHESIN MARABILLE LEON	Serge Françoise Hélène
RISCLE	CASTETS BOUÉ BASTROT DUFAU DAVEZAC FLOGNY LAJUS	René Marie-France Philippe Valérie daniel Marie-Claire pierre	DENARD BERGUERIE LUX CLOT	Martine Jean-pierre Caroline Georges
ROMIEU (LA)	CECEILLE CAMBOURNAC BAQUÉ	Colette Thierry Benoit	ADAM CHARLES LACOME	Martine Hervé Fabien
ROQUEBRUNE	DESENLIS	Benoit	DALLA VEDOVE PILATI CAZES	Patrice Franck Patrice
ROQUEFORT	MENON	Daniel	LABORDE CAZES URIZZI	Josselyne Christian Sandrine
ROQUELAURE	BAYLAC BOUSQUET RANNEE	Michel Jean-Claude Jean-Pierre	BEDULHO DESPRATS ROBERT	Myriam Marie-Pierre Marie-line

